

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

**AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

AVIS PUBLIC est donné conformément aux dispositions de l'article 956 du *Code municipal du Québec*;

Que la séance au cours de laquelle sera adopté le budget de l'exercice financier 2017 ainsi que le programme triennal des immobilisations 2017-2018-2019 aura lieu le **jeudi 15 décembre 2016 à 19h30** au lieu ordinaire des sessions. Ce règlement est intitulé :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-09

AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2017, LE PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS AINSI QUE L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES, LES TARIFS DE COMPENSATIONS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX, LES MODALITÉS DE PAIEMENT DE CES TAXES ET COMPENSATIONS AINSI QUE LE TAUX D'INTÉRÊT POUR TOUS LES COMPTES DUS À LA MUNICIPALITÉ.

Les délibérations et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget ou le programme triennal des immobilisations.

Donné à Baie-des-Sables, ce 5 décembre 2016.

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier